

L'an deux mille vingt et un et **le sept mai à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle du conseil à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

En salle de conseil : Dominique VIOT, Franck RAMPON, Karine POTHIER

En visio-conférence : Elise AUCLAIR-BURDEAU, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX.

Absents :

Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN

Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Emile LIEBAUD

Aurélien BERRY

Stéphane CANTE

Evelyne MONFRAY

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents et représentés : 12

Date de la convocation : 03 avril 2021

Date d'affichage : 03 avril 2021

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

M. le maire retire la délibération concernant l'autorisation de signature d'une convention avec l'AJC pour le passage de la garderie en ALSH, cette convention n'étant pas encore prête.

Ordre du jour

Délibérations

- Autorisation de signature d'une convention pour le déploiement Réseau Départemental d'Alarme (RDA) avec le SDIS de l'Ain
- Suppression de la régie de recettes et d'avance de la bibliothèque
- Dépôt de demande de subvention à la Région pour le remplacement des éclairages des bâtiments communaux par un éclairage LED
- Dépôt de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL pour le remplacement des éclairages des bâtiments communaux par un éclairage LED

Délibérations :

N°17 : Autorisation de signature d'une convention pour le déploiement Réseau Départemental d'Alarme (RDA) avec le SDIS de l'Ain

La commune de Garnerans dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la commune de Garnerans, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le coût de ce raccordement est de 750 € annuels au titre de l'année 2020, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental. L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

Considérant que le CPINI de Garnerans compte 18 sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont 9 sapeurs-pompiers en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de 18-9=9

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention RDA avec le SDIS 01**
- **Autorise le montant de 750 € base 2020, révisable annuellement**
- **Accepte les termes de la convention**

N°18 : Suppression de la régie de recettes et d'avance de la bibliothèque

En 2009 une régie a été créée pour la bibliothèque, suite à la fermeture il convient de supprimer la régie de recettes et d'avance.

Le Maire de la commune de Garnerans,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R1617-1 à R1617-18,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU la délibération n° 30 en date du 26 juin 2009, par laquelle le Conseil Municipal a créé la régie de recettes et d'avance de la bibliothèque;

VU la délibération n° 25 en date du 23 octobre 2015, par laquelle le Conseil Municipal; a fermé la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2016

CONSIDERANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2016 le conseil municipal a suspendu la régie de recettes de la bibliothèque suite à la fermeture de la bibliothèque, nous pouvons donc dissoudre cette régie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de dissoudre la régie de recettes et d'avances de la bibliothèque de la commune de Garnerans à compter du 7 mai 2021.**

N°19 : Dépôt de demande de subvention à la Région pour le remplacement des éclairages des bâtiments communaux par un éclairage LED

L'objectif des travaux de remplacement des éclairages existants par des éclairages à LED est de faire des économies d'énergie.

Les éclairages seront achetés chez FranceLight située 14 Avenue de l'Europe, 77144 MONTÉVRAIN pour un montant de 5 102,62 € H.T. soit 6 123,14 € TTC.

L'installation sera réalisée par l'entreprise IEE Electricité Générale 68 chemin des trois Coins 01140 Garnerans pour 1 728 € H.T.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Garnerans souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région au titre du Bonus Relance 2020-2021.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Le montant total de l'opération est de **6 831 € H.T.**

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		2 733 €	%
Emprunts		0 €	%
Sous-total autofinancement		2 733 €	40 %
Union Européenne		€	%
Etat	DETR ou DSIL	2 049 €	30 %
Etat – autre (à préciser)		€	%
Conseil régional		2 049 €	30 %
Conseil Départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%
Sous-total subventions publique		4 098 €	60 %
Total H.T		6 831 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel pour remplacement des éclairages des bâtiments communaux par un éclairage LED,
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention à la Région,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération

N°20 : Dépôt de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL pour le remplacement des éclairages des bâtiments communaux par un éclairage LED

L'objectif des travaux de remplacement des éclairages existants par des éclairages à LED est de faire des économies d'énergie.

Les éclairages seront achetés chez FranceLight située 14 Avenue de l'Europe, 77144 MONTÉVRAIN pour un montant de 5 102,62 € H.T. soit 6 123,14 € TTC.

L'installation sera réalisée par l'entreprise IEE Electricité Générale 68 chemin des trois Coins 01140 Garnerans pour 1 728 € H.T.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR ou DSIL.

Le montant total de l'opération est de **6 831 € H.T.**

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		€	%
Emprunts		0 €	%
Sous-total autofinancement		2 733 €	40 %
Union Européenne		€	%
Etat	DETR ou DSIL	2 049 €	30 %
Etat – autre (à préciser)		€	%

Conseil régional		2 049 €	30 %
Conseil Départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%
Sous-total subventions publique		4 098 €	60 %
Total H.T		6 831 €	100%

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour le remplacement des éclairages des bâtiments communaux par un éclairage LED,**
- **AUTORISE le Maire à demander une subvention DETR ou DSIL,**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,**
- **AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération**

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Nous sommes en attente du retour de l'école sur la mise en place d'une Boite aux lettres Papillons. L'animation BD commence à prendre chez les habitants ; tous les élèves de l'école même ceux qui ne réside pas à Garnerans. La cabane pour l'abri antigaspi a été reçu : le montage est à prévoir durant le pont de l'Ascension.

Communication fêtes et cérémonies

Note info à prévoir d'ici fin mai.

Urbanisme et environnement

L'enquête publique pour la modification du PLU a démarrée. Les retours des Personnes Publiques associées sont positifs pour l'instant, notamment de la préfecture avec quelques remarques à prendre en compte.

Les travaux de remise en état du trottoir du chemin du Pellerat démarrent le 11 mai 2021.

La commission mixte habitants-élus pour travailler sur l'aménagement ludique intergénérationnel s'est réunie le dimanche 2 mai à 11h. Différentes idées ont été émises mais le point bloquant concerne l'emplacement : le stade est largement utilisé par les JSP et les autres emplacements communaux sont trop petits, trop isolés ou au contraire, trop proches d'habitation. Un courrier a été envoyé aux propriétaires du champ au sud de la mairie pour leur proposer de leur acheter la partie agricole de la parcelle.

Nous sommes toujours en recherche d'une solution pour évacuer la frache à l'Avanon suite à la coupe des peupliers.

Des coussins berlinois ont été installés sur la place de l'Eglise.

Bâtiments communaux

Les travaux de remplacement des éclairages intérieurs du bâtiment école mairie se feront cet été au début de vacances scolaires.

Aurélien Berry a été chargé de l'étude de la mise en place d'un système d'alarme avec comme objectif de se protéger contre l'intrusion et l'incendie.

Les travaux sont lancés pour la caserne des pompiers.

Finances

RAS

Questions / informations diverses

La tenue des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales nécessite que les assesseurs soient vaccinés ou aient réalisé un test covid préalablement à la tenue des bureaux de vote. Une attestation est fournie aux assesseurs non vaccinés pour qu'ils puissent se faire vacciner prioritairement.

La séance est levée à 22h00.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 18 juin 2021 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,

Dominique VIOT